

Un éclairage adapté pour une biodiversité respectée

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie, la Métropole Aix Marseille Provence travaille en partenariat avec le Cerema à l'élaboration d'une trame noire, c'est-à-dire à l'identification des zones non encore impactées et à la création de continuités de territoires sombres afin d'éviter le morcellement caractérisé par une certaine obscurité et emprunté par des espèces nocturnes.

Dans ce contexte, l'ASPONA a pris part à un webinaire organisé le 19 novembre 2020 par ces deux institutions pour comprendre les enjeux autour de l'éclairage artificiel, notamment dans une optique de préservation de la biodiversité nocturne.

Les éléments d'information qui suivent sont tirés des présentations effectuées lors de cet échange (voir également <https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/aube-amenagement-urbanisme-biodiversite-eclairage>)

Il n'existe pas de réglementation nationale en matière d'éclairage artificiel et seules les communes sont habilitées à prendre des dispositions pour réduire les nuisances lumineuses qui peuvent être aggravées par les conditions atmosphériques, voire déplacées. Le cycle jour-nuit structure le vivant, animal comme végétal. 28% des vertébrés et 64% des invertébrés sont nocturnes. La lumière les désoriente, les éblouit, crée un phénomène d'attraction ou de répulsion qui les perturbe dans leurs habitudes alimentaires, modifie la répartition des prédateurs et proies, fragmente les habitats, impacte les espèces pollinisatrices nocturnes que ne compensent pas les espèces diurnes. Le métabolisme de la flore est également impacté.

Une attention particulière doit être portée pour les bords de zones humides (mer, lac, rivières...) en s'assurant que les luminaires leur tournent le dos. Attention également à ce qui reflète la lumière, tels que les murs blancs.

Une brochure pédagogique en 10 questions a été réalisée par l'association « Agir pour l'environnement » : http://www.reserves-naturelles.org/sites/default/files/fichiers/pollution_lumineuse_et_idees_recues.pdf

Si les collectivités souhaitent aller plus loin, elles peuvent entrer en contact avec : biodiversite.eclairage@cerema.fr

LL (ASPONA décembre 2020)